

ALCOLOCK™ GR

ANTIDÉMARREUR ÉTHYLOMÉTRIQUE



Guide de conformité
de l'Ontario

Avis de non-responsabilité de la Federal Communications Commission (FCC)

Les changements ou les modifications n'ayant pas été officiellement approuvés par la partie responsable de la conformité pourraient annuler l'autorisation pour l'utilisateur à se servir de cet appareil.

Pour respecter les exigences en matière d'exposition aux radiofréquences (RF), une distance minimale de 20 cm doit être maintenue entre le module de contrôle électronique (ECU) et toute personne.

Cet appareil est conforme à la partie 15 des règlements de la FCC. Son utilisation est sujette aux deux conditions suivantes :

1. Cet appareil ne peut pas provoquer d'interférence nuisible, et
2. Cet appareil doit accepter toute interférence reçue y compris du type pouvant créer un fonctionnement indésirable.

Industrie Canada

Cet appareil est conforme au CNR (310) d'Industrie Canada. Son exploitation est autorisée sous réserve que :

1. L'appareil ne cause pas de brouillage préjudiciable, et
2. Cet appareil doit accepter toute interférence reçue y compris du type pouvant créer un fonctionnement indésirable.

Alcohol Countermeasure Systems Corp.

60, boulevard International
Toronto (Ontario) M9W 6J2 CANADA
acs-corp.com

Pour toute demande de service, téléphoner au numéro sans frais (Amérique du Nord) : 1-866-658-6374.

ALCOLOCK, ALCOHOL COUNTERMEASURE SYSTEMS, ACS et The Molly sont des marques de commerce de Alcohol Countermeasure Systems (International) Inc. utilisées sous licence. Alcohol Countermeasure Systems est la dénomination commerciale de Alcohol Countermeasure Systems Corp.

© Alcohol Countermeasure Systems, 2012

L'information contenue dans ce document est la propriété de Alcohol Countermeasure Systems et tous les droits d'auteur et autres droits de propriété sur ce document sont réservés. Aucune reproduction de ce document n'est autorisée sans l'autorisation écrite préalable de Alcohol Countermeasure Systems.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
DÉFINITIONS IMPORTANTES	2
RAPPEL DE SERVICE	2
RAPPEL DE VIOLATION	2
IMMOBILISATION SERVICE	2
FOURNISSEUR DE SERVICE/ CENTRE DE SERVICE.....	3
DEMANDE DE TEST DE CONFIRMATION	4
RENDEZ-VOUS PRÉVUS.....	4
VIOLATIONS DU PROGRAMME	5
SIGNIFICATION DES MESSAGES DU RÉCEPTEUR (EN ORDRE ALPHABÉTIQUE).....	8

INTRODUCTION

Ce guide contient les renseignements et les exigences, propres à votre juridiction, pour le fonctionnement de l'antidémarrreur éthylométrique ALCOLOCK GR.

Pour les instructions et les lignes directrices générales au sujet de l'utilisation de votre appareil ALCOLOCK GR, se référer au Manuel d'instruction.

IMPORTANT : Lire le contenu complet du Manuel d'instruction et du guide de conformité avant de commencer à utiliser l'antidémarrreur ALCOLOCK GR. Ne pas se conformer aux renseignements présentés dans ce guide ou dans le Manuel d'instruction peut donner lieu à une violation au programme.

DÉFINITIONS IMPORTANTES

RAPPEL DE SERVICE

Le récepteur affiche **Rappel de Service**, avec le numéro de rappel et la date d'immobilisation.

L'antidémarrreur ALCOLOCK GR doit être réinitialisé par votre Fournisseur de Service, à vos frais, dans les **12 jours (7 jours, plus un délai de grâce de 5 jours)**. Communiquer avec votre Fournisseur de Service le plus rapidement possible pour obtenir un rendez-vous avant la date d'immobilisation.

RAPPEL DE VIOLATION

Le récepteur affiche **Rappel de Violation**, avec le numéro de rappel et la date d'immobilisation.

L'antidémarrreur ALCOLOCK GR doit être réinitialisé par votre Fournisseur de Service, à vos frais, dans les **5 jours**. Communiquer avec son Fournisseur de Service le plus rapidement possible pour obtenir un rendez-vous avant la date d'immobilisation.

IMMOBILISATION SERVICE

Une immobilisation service survient lorsque :

- Un Rappel de Service ou de Violation a été ignoré au-delà de la date d'immobilisation
- Un rendez-vous prévu a été manqué et un autre rendez-vous n'a pas été cédule avant la date d'immonilisation (dans le délai de 5 jours)

Le récepteur affichera **Immobilisation Service** ainsi que la date d'immobilisation. Le véhicule doit alors être remorqué, à vos frais, vers le Centre de service.

FOURNISSEUR DE SERVICE/ CENTRE DE SERVICE

Votre Fournisseur de Service est votre ressource principale pour la réussite du programme. Il est responsable de l'installation, de l'entretien périodique et de la désinstallation en fin de programme de votre antidémarrreur ALCOLOCK GR.

IMPORTANT : Vous êtes entièrement responsable de communiquer avec votre Fournisseur de Service pour prendre un rendez-vous avant la date limite affichée sur votre récepteur. Ceci s'applique aux rappels et rendez-vous prévus.

Ne pas

- Attendre que votre Fournisseur de Service vous contacte pour planifier votre rendez-vous;
- Communiquer avec votre Fournisseur de Service pour tout problème ou entretien de véhicule sans lien avec le programme.

Toujours

- Communiquer avec votre Fournisseur de Service pour tout problème ou toute urgence lié à l'antidémarrreur ALCOLOCK GR;
- Aviser votre Fournisseur de Service avant d'effectuer des travaux sur votre véhicule;
- Prendre vos rendez-vous à l'intérieur des délais affichés sur le récepteur;
- Se présenter au moins 15 minutes avant l'heure prévue pour votre rendez-vous.

NE PAS OUBLIER : Votre Fournisseur de Service doit signaler toute violation de programme au Ministère des Transports (MTO). Une violation de programme peut entraîner une prolongation de la durée de la condition relative à l'antidémarrreur éthylométrique portée à votre permis de conduire.

TEST DE CONFIRMATION

Des tests de confirmation sont exigés à intervalles aléatoires lorsque le moteur du véhicule fonctionne. Le premier test se produit au cours des 5 minutes suivant le démarrage. Les tests subséquents ont lieu à des intervalles pouvant aller jusqu'à 45 minutes.

N.B. : *Se référer au Manuel d'instruction pour plus d'informations sur la démarche pour effectuer un test de confirmation.*

RENDEZ-VOUS PRÉVU

Sept (7) jours avant la date de rendez-vous prévu et après chaque test de confirmation, l'affichage indiquera Rendez-Vous prévu ainsi que la date et l'heure limites pour recevoir le service. Ce message s'affichera également chaque fois que l'antidémarrreur ALCOLOCK GR est mis sous tension, ainsi que pendant 5 minutes après l'arrêt du moteur du véhicule.

VIOLATIONS DU PROGRAMME

1. Traficage

Dans l'Entente de Service, traficage est défini comme « toute modification, interférence ou contournement de l'antidémarrreur approuvé ou de l'installation ou du fonctionnement du dispositif, alors que la modification, l'interférence ou le contournement en cause n'a pas été autorisé par le MTO ou par le fournisseur de services ». Dans ce contexte, traficage comprend également « la perte ou la destruction, en partie ou en totalité, de l'antidémarrreur approuvé ». Sans limiter le sens et la portée de cette définition, les éléments suivants sont des exemples de traficage :

- Couper ou débrancher tout fil reliant l'antidémarrreur éthylométrique et le véhicule;
- Retrait d'un ou des sceaux de sécurité, du câblage, du phare auxiliaire ou de l'alarme;
- Couvrir et/ou désactiver l'alarme ou le phare auxiliaire;
- Débranchement non autorisé de la batterie du véhicule de l'antidémarrreur éthylométrique sur une période de plus de 15 minutes ou trois périodes de 5 minutes ou plus;
- Démarrage par court-circuitage ou démarrage sur compression;
- Dommages à l'antidémarrreur, au câblage, au phare auxiliaire ou à l'alarme, ou perte de l'une ou l'autre de ces pièces.

N.B. : Si le traficage survient à la suite de travaux effectués chez un réparateur automobile certifié, le participant au programme doit présenter au Fournisseur de Service une facture ou un bon de travail acquitté, affichant le nom de l'entreprise, les détails du véhicule, les travaux effectués, l'heure d'arrivée et l'heure de sortie. L'heure de la violation doit correspondre à l'heure inscrite sur la facture ou l'ordre de travail. Si un participant au programme effectue des réparations sur son propre véhicule, une autorisation préalable doit être obtenue auprès du Fournisseur de Service.

2. Défaut de se présenter chez le Fournisseur de Service pour l'inspection de l'antidémarrreur ALCOLOCK et pour le téléchargement de données pour une période supérieure à 70 jours.
3. Défaut de se conformer aux exigences de test de confirmation dans la mesure où l'alarme est activée pendant au moins 3 minutes à trois reprises successives au cours d'une période de surveillance.

En plus de ce qui précède, si vous participez au Programme pour la Réduction des Suspensions, le non-respect des conditions suivantes peut entraîner la prolongation de la participation au programme:

- Au démarrage, échouer le test d'alcoolémie à deux reprises en ayant un taux d'alcoolémie supérieur à la concentration d'alcool permise;
- Au démarrage ou une fois le véhicule démarré, échouer le test d'alcoolémie à deux reprises en ayant un taux d'alcoolémie supérieur à la concentration d'alcool permise;
- Une fois le véhicule démarré, échouer au test d'alcoolémie en ayant un taux d'alcoolémie supérieur à la concentration d'alcool permise;

- Une fois le véhicule démarré, manquer un test d'alcoolémie aléatoire.

N.B. : *Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter les « modalités » de la Convention de services.*

SIGNIFICATION DES MESSAGES DU RÉCEPTEUR (EN ORDRE ALPHABÉTIQUE)

La liste qui suit présente les messages qui s'affichent sur le récepteur ALCOLOCK GR. Les messages sont présentés en ordre alphabétique pour faciliter la consultation. Se référer au Manuel d'instruction pour plus de renseignements au sujet de l'utilisation générale de l'appareil.

MESSAGES	DESCRIPTION	SOLUTION
Démarrez moteur	• Vous avez réussi le test d'alcoolémie. IMPORTANT : Après avoir réussi le test, tourner la clé de contact à la position MARCHE (ON) pendant 1 minute sans démarrer le moteur entraîne une faute d'allumage et provoque un Service 12.	• Démarrer le moteur et conduire prudemment.
Fredonner plus fort après souffle	• Aucun fredonnement détecté pendant le test.	• Fredonner plus fort et de manière continue.
Immobilisation 05 : 00	• Alcool détecté lors du test initial ou de confirmation (première tentative). • Un test ne peut être fait (le véhicule ne peut être démarré) pendant 5 minutes.	ATTENDRE : Ne faites pas un autre test si vous avez consommé de l'alcool. Les résultats de tous les tests sont enregistrés.

Immobilisation 15 : 00	• Alcool détecté lors du test initial ou de confirmation (tentative subséquente). • Un test ne peut être fait (le véhicule ne peut être démarré) pendant 15 minutes.	ATTENDRE : Ne faites pas un autre test si vous avez consommé de l'alcool. Les résultats de tous les tests sont enregistrés.
Immobilisation service	• Le véhicule est immobilisé. • Le véhicule n'a pas été apporté dans le Centre de service avant la date limite affichée sur le récepteur.	• Le véhicule doit être remorqué au Centre de service à vos frais.
Rangez-vous, éteindre moteur	• Test de confirmation échoué. • Vous avez 3 minutes pour ranger le véhicule dans un endroit sécuritaire et éteindre le moteur (les alarmes visuelle et sonore s'activent après les 3 premières minutes, suivi de Violation 6 trois minutes plus tard).	• Se ranger dans un endroit sécuritaire et éteindre le moteur.

Raté 15, 25, 35, 45, 50	• Problème potentiel avec l'antidémarrreur ALCOLOCK GR. • Un message Raté par 100 tests d'alcoolémie est considéré normal.	• Effectuer un autre test d'alcoolémie. • Contacter votre Fournisseur de Service si le message s'affiche fréquemment. <i>N.B. : Des ratés consécutifs fréquents peuvent entraîner un Rappel de Service 9.</i>
Redémarrage possible	• Vous permet de redémarrer le moteur sans test pendant 3 minutes suivant l'arrêt du moteur (pratique en cas de calage du moteur). Le message Test de confirmation s'affiche ensuite.	• Si le message Redémarrage possible s'affiche, vous pouvez démarrer le moteur. Sinon, faites un test.
Rendez-vous manqué	• Vous avez manqué votre rendez-vous planifié.	• Communiquer avec votre Fournisseur de Service pour planifier un rendez-vous avant la date d'immobilisation (dans les 5 jours).
Rendez-vous prévu	• S'affiche sur le récepteur 7 jours avant votre rendez-vous planifié, en guise d'aide-mémoire.	• Se présenter au moins 15 minutes avant l'heure prévue pour tous les rendez-vous planifiés.

Service 2	• Un test d'alcoolémie a été réussi mais la clé de contact est restée en position MARCHÉ (ON) pendant 3 minutes sans démarrer le moteur.	• Communiquer avec votre Fournisseur de Service pour planifier un rendez-vous avant la date d'immobilisation (dans les 12 jours).
Service 8	• La batterie du véhicule a été débranchée pendant plus de 5 minutes à trois reprises.	• Communiquer avec votre Fournisseur de Service pour planifier un rendez-vous avant la date d'immobilisation (dans les 12 jours).
Service 9	• Apparaît suite à de multiples et consécutifs tests ratés (causés par des problèmes d'exécution, ou un problème possible avec le dispositif ALCOLOCK GR).	• Communiquer avec votre Fournisseur de Service pour planifier un rendez-vous avant la date d'immobilisation (dans les 12 jours).
Service 12	• Problème potentiel avec l'antidémarrreur ALCOLOCK GR.	• Communiquer avec votre Fournisseur de Service pour planifier un rendez-vous avant la date d'immobilisation (dans les 12 jours).
Service 14	• La batterie du véhicule a été débranchée à une reprise, pendant plus de 15 minutes.	• Communiquer avec votre Fournisseur de Service pour planifier un rendez-vous avant la date d'immobilisation (dans les 12 jours).

Souffler moins fort	• À un moment donné durant l'exécution du test, la pression d'air est supérieure au seuil maximal.	• Souffler modérément et uniformément pendant la durée complète du test (jusqu'à ce que la tonalité cesse). • S'assurer que son téléphone cellulaire est fermé.
Souffler plus fort	• À un moment donné durant l'exécution du test, la pression d'air est inférieure au seuil maximal.	• Souffler modérément et uniformément pendant la durée complète du test (jusqu'à ce que la tonalité cesse). • S'assurer que son téléphone cellulaire est fermé.
Souffler puis fredonnez	• Configuration inexacte de souffler puis fredonner.	• Souffler (sans fredonner) pendant la première seconde du test, puis souffler et fredonner pour la durée restante du test (jusqu'à ce que la tonalité cesse).
Soufflez plus longtemps	• Aucun échantillon d'haleine détecté pendant la ou les dernières secondes du test.	• Souffler pendant toute la durée du test (jusqu'à ce que la tonalité cesse).

Test de confirmation	• Vous avez 3 minutes pour ranger le véhicule dans un endroit sécuritaire et pour faire le test de confirmation (les alarmes visuelle et sonore s'activent après 3 minutes, suivi de Violation 5 trois minutes plus tard).	• Se ranger dans un endroit sécuritaire et effectuer le test d'alcoolémie.
Test non valide 5	• Trop de chaleur.	• Attendre quelques minutes et recommencer le test.
Test non valide 6	• Problème de reflux (trop d'air entre par les ouvertures d'aération arrières du récepteur).	• Fermer les fenêtres et la ventilation, et recommencer le test.
Tourner la clé à off.	• S'affiche lorsque la clé de contact est tournée à la position MARCHE (ON) avant de faire un test.	• Tourner la clé de contact à la position ARRÊT (OFF) immédiatement et faire le test.
Violation 5	• Non-respect de la consigne de « test de confirmation » pendant plus de 6 minutes (les alarmes visuelle et sonore s'activent après les 3 premières minutes, suivis de Violation 5 trois minutes plus tard).	• Communiquer avec votre Fournisseur de Service pour planifier un rendez-vous avant la date d'immobilisation (dans les 5 jours).

Violation 6	• Non-respect de la consigne « Rangez-vous, éteindre moteur » pendant plus de 6 minutes (les alarmes visuelle et sonore s'activent après les 3 premières minutes, suivi de Violation 6 trois minutes plus tard).	• Communiquer avec votre Fournisseur de Service pour planifier un rendez-vous avant la date d'immobilisation (dans les 5 jours).
Violation 7	• Le véhicule a été démarré (par court-circuitage ou sur compression) sans test d'alcoolémie avant. • Le message Violation de démarrage apparaît pendant 10 secondes, suivi du message Test de confirmation.	• Communiquer avec votre Fournisseur de Service pour planifier un rendez-vous avant la date d'immobilisation (dans les 5 jours).
Violation 16	• La clé de contact est restée en position MARCHE (ON) pendant plus de 6 minutes, avant le test d'alcoolémie (les alarmes visuelle et sonore s'activent après les 3 premières minutes, suivi de Violation 16 trois minutes plus tard).	• Communiquer avec votre Fournisseur de Service pour planifier un rendez-vous avant la date d'immobilisation (dans les 5 jours).

Violation de démarrage	• S'affiche pendant 10 secondes après que le véhicule a été démarré sans test (par court-circuitage ou par compression). • Occasionne un Violation 7.	• Communiquer avec votre Fournisseur de Service pour planifier un rendez-vous avant la date de verrouillage du service (dans les 5 jours).
-------------------------------	---	--
